

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2012/09/25-13

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 septembre 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L. 714-1,

Vu le décret n°2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

Vu les statuts du Service Commun de la Documentation approuvés par le conseil d'administration en séance du 28 février 2012,

Vu le Règlement Intérieur du Service Commun de la Documentation approuvé par le conseil d'administration en séance du 28 février 2012,

DÉCIDE :

OBJET : Désignation des membres du collège « usagers » du conseil documentaire

Le collège « usagers » du conseil d'administration approuve la désignation des membres du conseil documentaire dont les noms suivent :

- pour le secteur santé, **M. Thomas CAVANNA**, élu au conseil d'administration
- pour le secteur droit, **M. Valentin LAMY**, élu au conseil de l'UFR Droit et Science Politique
- pour le secteur économie et gestion, **M. Mathieu MORATEUR**, élu au CEVU
- pour le secteur sciences et technologies, **M. Ahmed-Ali EL AHMADI**, Vice-président étudiant
- pour le secteur arts, lettres, langues et sciences humaines, **M. Léo BEAUNE**, élu au CEVU.

Votants : 5

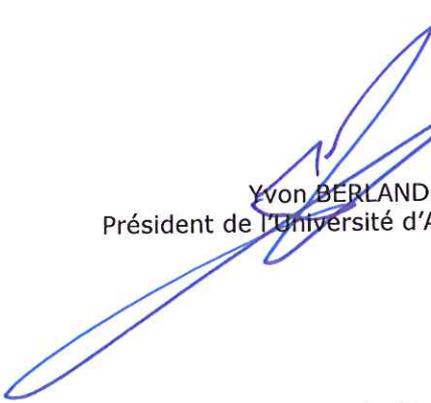
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 25 septembre 2012


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

